

# - Communiqué de presse -

## INSPIRA, la CC Pays Roussillonais et la CCI Nord Isère signent une convention de partenariat pour la mise en place d'un Plan de Déplacements Inter-Etablissements

Vendredi 17 juin, Maison des projets INSPIRA

Afin d'offrir à INSPIRA, la plateforme chimique Osiris et les zones commerciales avoisinantes de nouvelles perspectives en matière de mobilité, Jean Pierre BARBIER Président d'INSPIRA, Député et Président du Département de l'Isère, Francis CHARVET Président de la CCPR et Daniel Paraire Président de la CCI Nord Isère s'engagent dans la mise en place d'un Plan de Déplacement Interétablissements.

L'objectif est de faciliter le déplacement des salariés et répondre aux objectifs de sécurité et de diminution de gaz à effet de serre pour les entreprises.

Les actions qui seront impulsées dans le cadre du Plan de déplacement Inter-établissements devront permettre d'améliorer les conditions d'accès des salariés à leur lieu de travail et de valoriser l'image d'entreprises responsables. Ce sont près de 5 000 salariés potentiels qui sont ciblés à proximité d'INSPIRA.

Jean Pierre Barbier confirme « l'importance d'apporter des solutions aux salariés en partenariat avec les entreprises pour renforcer l'attractivité et le dynamisme économique de l'Isère ».

Dans le cadre de ce partenariat, la CCI Nord Isère a pour rôle de porter les phases de préparation (diagnostic, mobilisation des entreprises, définition des actions...) nécessaire à la mise en place d'un PDIE, INSPIRA assurera par la suite son animation et la CCPR la maîtrise d'ouvrage.

La démarche d'un montant de 50 800€ est financée par le Département (34%), la CCPR (26%), INSPIRA (15%), la CCI Nord Isère (9%) et complété des entreprises mobilisées (16%).

#### A propos du Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons

Le Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire, avec la Compagnie Nationale du Rhône, assure la maîtrise d'ouvrage du développement du site INSPIRA- Espace industriel responsable et multimodal.

Il a été créé par trois collectivités : la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais. Instauré le 3 mars 2009, le Syndicat Mixte est compétent pour les études, l'aménagement, la promotion, la commercialisation et la gestion de la Zone Industrialo-Portuaire et la coordination des différents partenaires intervenant directement ou indirectement sur son périmètre.

#### A propos d'INSPIRA

Située sur l'axe stratégique de la vallée du Rhône, à 40 minutes de Lyon et Valence, INSPIRA est le deuxième site portuaire de la Vallée du Rhône avec 800 000 T transportées par an par le fleuve et 600 000 T par an par le rail. L'objectif du projet de développement est de s'appuyer sur les infrastructures et les services existants et les renforcer pour devenir un **espace industriel responsable et multimodal de référence en France**. Adossée à la première plateforme chimique de France, son autre ambition de développement est d'attirer de nouvelles entreprises s'inscrivant dans une démarche d'écologie industrielle.

Sa superficie de 340 hectares, dont 90 hectares de Domaine Public Fluvial propriété de l'Etat concédés à la Compagnie Nationale du Rhône, en fait l'un des sites économiques les plus vastes de l'Isère. Son environnement industriel est riche puisque la Zone Industrialo-Portuaire comprend d'ores et déjà 90 hectares occupés par les entreprises installées, représentant 900 emplois répartis dans une vingtaine d'entreprises couvrant des activités telles que la chimie, le BTP, les transports.

Face aux enjeux industriels et de report modal du site, la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de l'Isère et la communauté de communes du Pays Roussillonnais ont créé un Syndicat Mixte pour jouer le rôle d'opérateur unique vis-à-vis des entreprises implantées ou à venir.

### Contacts presse:

Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire

Anne-Marie ESCOFFIER Tél: 04 74 86 83 80 - secretariat@zone-industrialo-portuaire.fr